



Le SNUDI-FO exige le retour de la semaine de 4 jours sur 36 semaines pour l'ensemble du pays et l'abrogation des décrets Peillon-Hamon-Blanquer !

A ce jour plus de 92% des communes françaises ont décidé de revenir à la semaine de 4 jours. Partout le SNUDI-FO intervient pour imposer aux municipalités cette organisation de la semaine scolaire :

- A Loire Authion (49), la mobilisation des personnels enseignants et territoriaux ainsi que des parents, avec l'aide du SNUDI-FO 49, a imposé à la mairie le retour à la semaine de 4 jours, 9 conseils d'école sur 10 ayant voté en ce sens et aucun n'ayant voté pour la semaine de 4,5 jours.
- A Villeurbanne (69), suite à une pétition lancée par le SNUDI-FO 69 et signée par plus de 500 personnels, la municipalité est contrainte de consulter personnels et parents. Ceux-ci, respectivement à 77% et à 66% se prononcent pour la semaine de 4 jours. La municipalité annonce donc le retour à la semaine de 4 jours... mais à la rentrée 2023. Le SNUDI-FO 69 poursuit ses interventions pour que cette décision soit effective dès la rentrée 2022.
- A Brest (29), la SNUDI-FO 29 a pris l'initiative d'une pétition signée par plus de 350 personnels pour le retour de la ville à la semaine de 4 jours et d'un rassemblement devant la mairie ; la municipalité maintient ses positions malgré la mobilisation. De nouvelles initiatives sont prévues après les congés.
- A Pau (64), alors que la municipalité reste sourde à la volonté majoritaire qui s'est exprimée (81% des enseignants et 54% des familles souhaitent le retour à la semaine de 4 jours), le SNUDI-FO 64 a appelé avec le SNUipp-FSU et le SE-UNSA à un rassemblement devant la mairie lors du conseil municipal pour exiger le retour de la semaine de 4 jours. Les collègues continuent de s'organiser pour gagner.
- A Châtelleraut (86), alors que les 15 conseils d'école se sont prononcés pour le retour à la semaine de 4 jours, la municipalité maintient la semaine de 4,5 jours ! Le SNUDI-FO 86 était présent avec les collègues lors d'un rassemblement devant la mairie pour dénoncer ce déni de démocratie.

Le SNUDI-FO revendique la mise en œuvre de la semaine de 4 jours sur 36 semaines dans toutes les écoles de France. Il soutient toutes les mobilisations dans les communes pour exiger le retour à la semaine de 4 jours.

Mais ces mobilisations posent la question de l'abrogation des décrets Hamon, Peillon et Blanquer qui organisent la territorialisation de l'École publique via les projets éducatifs de territoires (PEdT).

En effet, si le décret Peillon (2013) imposait la semaine de 4,5 jours sur 9 demi-journées, si le décret Hamon (2014) permet également une semaine de 8 demi-journées avec 5 matinées et que le décret Blanquer (2017) autorise la semaine de 4 jours, il n'en reste pas moins que ces trois décrets ont un point commun : ils laissent la décision de l'organisation de la semaine scolaire aux mains des municipalités !

Or, le président-candidat M. Macron annonce une réforme du fonctionnement de l'École publique qu'il présente de la manière suivante *"Au niveau national on définit le cahier des charges, des objectifs et des leviers. Et on renvoie au local. La réforme ne sera pas la même dans les quartiers nord de Marseille, à Troyes et dans les Hautes Alpes. On garde des examens nationaux, on a des leviers, des crédits et on donne la liberté aux acteurs locaux. Nos élus y joueront un rôle"*.

Il est clair que les mesures de territorialisation et de soumission de l'École aux élus municipaux et à toutes les pressions locales pourraient franchir un nouveau cap.

Le SNUDI-FO s'opposera à toutes les tentatives de remise en cause de l'École publique et de nos statuts. Il revendique :

- **La mise en œuvre de la semaine de 4 jours sur 36 semaines dans toutes les écoles du pays ;**
- **L'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer sur les rythmes scolaires ;**
- **La suppression des PEdT ;**
- **L'abandon de toutes les expérimentations visant à remettre en cause le cadre national de l'École publique comme par exemple celle lancée par le président Macron à Marseille.**

Montreuil, le 13 avril 2022